Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_199-DE

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 55
Date de la convocation : vendredi 23 octobre 2026
Délibération n° : DCM_2026_199
Matière 3.2

Le jeudi 29 octobre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (55)

Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clémenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Amandine Hervouet, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohu, Joris Raflegeau Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Aubin Sourice, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau,

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Aurélie Boumard, Nathalie Grasset, Christine Hamard, Antoine Leroux, Emma Sellier,

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Caroline Airiau	Amélie Bernard Le Goff
Philippe Bâcle	Antoine Babin
Adrien d'Hostel	Nicolas Bahuaud
Laurence Huet Andriot	Jean-François Ouvard
Vanessa Illan	Véronique Richard
Jean-Dominique Sorin	Delphine Chateigner
Sandrine Villette	Elisabeth Amiot

Secrétaire de séance : Patrice Gautier

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_199-DE

Montigné – rue des Mésanges - cession de parcelles

Pièce jointe : Avis du Domaine en date du 8 octobre 2026

Rapporteur : Marie MOREAU, Conseillère déléguée en charge des affaires foncières

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 24 septembre 2026, le Conseil municipal a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement des espaces situés devant les habitations du 18 au 28 rue des Mésanges, intégrés au domaine public lors de l'aménagement du lotissement.

Un bornage a été réalisé, aux frais de la commune, précisant les limites pouvant être acquises par les propriétaires riverains.

À la suite de ces procédures, l'ensemble des propriétaires concernés, à l'exception d'un seul, a souhaité acquérir l'emprise située au droit de sa propriété.

Compte tenu du zonage applicable et des prix habituellement pratiqués par la commune pour ce type de bien, il est proposé de céder ces terrains au prix de 2,50 €/m², les frais d'acte étant supportés par les acquéreurs.

Les cessions envisagées sont les suivantes :
- Propriétaires du 18 rue des Mésanges : 58 m², soit 145 € ;
- Propriétaires du 20 rue des Mésanges : 58 m², soit 145 € ;
- Propriétaire du 22 rue des Mésanges : 58 m², soit 145 € ;
- Propriétaire du 24 rue des Mésanges : 57 m², soit 142,50 € ;
- Propriétaires du 28 rue des Mésanges : 47 m², soit 117,50 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces cessions aux conditions ci-dessus exposées.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 et suivants,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2141-1 et L.3111-1,

VU la délibération du 24 septembre 2026 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement des emprises situées devant les habitations du 18 au 28 rue des Mésanges à Montigné,

VU l'avis du Domaine en date du 8 octobre 2026 annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 8 octobre 2026,

CONSIDERANT que ces espaces correspondent à l'entrée des habitations privées et ne sont pas affectés à l'usage du public,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **CEDE** les espaces situés devant les habitations du 18 au 28 rue des Mésanges, aux propriétaires riverains, au prix de 2,50 €/m², étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_199-DE

- **PRECISE** les cessions envisagées comme suit :
 - Propriétaires du 18 rue des Mésanges : 58 m², soit 145 € ;
 - Propriétaires du 20 rue des Mésanges : 58 m², soit 145 € ;
 - Propriétaire du 22 rue des Mésanges : 58 m², soit 145 € ;
 - Propriétaire du 24 rue des Mésanges : 57 m², soit 142,50 € ;
 - Propriétaires du 28 rue des Mésanges : 47 m², soit 117,50 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte authentique ainsi que tous ceux qui en seraient la conséquence,
- **IMPUTE** cette recette sur le budget principal.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon
Sèvremoine - DGS
30 oct. 2026